

INTRODUCTION

PUISEUX LE HAUBERGER. Pour ceux qui ont gardé une âme poétique, prononcer ce joli nom, c'est déjà entendre le son du marteau sur l'enclume qui, au moyen âge, rivait entre eux les anneaux des cottes de maille appelées hauberts.

Ceux qui ont l'esprit chagrin, préfèrent retenir que le mot PUISEUX vient du normand-picard " pucher " qui désignait un lieu bas et humide. Il est vrai que la pluie tombe en abondance, dans notre village.

Peu importe.

Le village de Puisseux le Haubenger est situé dans l'Oise, à 43 Km au Nord de Paris, sur l'axe Paris-Abbeville. Il dépend aujourd'hui du canton de Neuilly en Thelle, arrondissement de Senlis. Sa superficie actuelle est de 536 hectares. Il est traversé par la Cobette ou Gobette, qui prend sa source entre Dieudonne et Montchavert.

Au cours des siècles passés, il était très banal de vivre à PUISEUX. C'était un village rural semblable à beaucoup d'autres. On n'y était ni mieux ni moins bien qu'ailleurs.

Aujourd'hui, les choses sont différentes. Habiter PUISEUX est devenu un privilège. Après une journée harassante de travail et de transports - souvent dans la région parisienne - on y retrouve avec joie un équilibre et une paix que seul l'environnement rural est en mesure de nous apporter. On y retrouve surtout les visages amis qui font oublier l'anonymat et l'indifférence dont nous souffrons tous en cette fin du 20^e siècle.

La population, longtemps restée stable, a depuis quelque temps, tendance à se modifier. De nouveaux habitants viennent s'installer, recherchant pour la plupart une sorte de retour aux sources dans cette campagne de l'Oise, si élégante, avec ses vallons, ses forêts et ses cours d'eau.

Mais pour se sentir bien là où l'on a choisi de vivre, et s'intégrer à un nouveau cadre, il est utile d'en connaître l'histoire.

Les anciens la connaissent bien, cette histoire. Ils en ont été les acteurs, du moins pour sa partie la plus récente. Ce n'est pas le cas des nouveaux Puisotins. Les lignes qui suivent leur sont donc tout spécialement dédiées. Elles sont sans prétentions, et pourront un jour être largement complétées.

Elles retracent la vie quotidienne d'hommes et de femmes dont on peut encore déchiffrer les noms sur les plus vieilles tombes du cimetière. Ils reposent désormais en paix, après avoir été les témoins de périodes souvent difficiles et troubles. Ce sont eux qui ont façonné l'âme de notre village.

PREMIERE PARTIE : LA CONSTRUCTION DU VILLAGE A TRAVERS LES SIECLES

1 - Au moyen âge, la fabrication des hauberts

Puiseux est un village très ancien. On ne possède malheureusement aucun document sur son origine exacte, ses premiers habitants, et leur mode de vie.

C'est en 673 qu'on en trouve une première trace sous le nom de " Cum Puteas aquas ". Cinq siècles plus tard - très précisément en 1189 - il se dénomme: " de Puseiis." Dix ans après (1199) de Puseiis devient " Puiseux ". Pour combien de temps ? Très peu, en vérité. Dès 1264 ce même village s'appelle " de Putheolis ".

Au 15^e siècle, il est connu sous le nom de Puiseux le Haut Berger, transformé au 16^e siècle en Puisieux le Hautberger.

Plus tard, on recherchera la précision géographique. C'est ainsi que tour à tour, Puiseux sera dénommé " Puiseux près Bornel ", " Puiseux près Beaumont sur Oyse ", et enfin " Puiseux en Chambly ".

Vers 1900-1910, le nom et l'orthographe généralement retenus étaient : " Puiseux-le-HautBerger "

L'origine du mot haubert est liée à la fabrication de hauberts, qui était pratiquée à Puiseux et à Chambly au moyen âge. Le haubert était une longue chemise formée de mailles unies et rivées, sans armature, qui descendait jusqu'à mi-jambes. Il était complété par deux manches et une coiffe pour garantir la tête et le cou. (Le haubert fut remplacé au 15^e siècle par l'armure plate.)

La fabrication d'un haubert demandait beaucoup de temps et d'adresse. Donc, les Puisotins étaient des hommes patients et minutieux ! Chaque maillon était composé d'un fil de fer arrondi, dont l'une des extrémités, aplatie, était percée d'un trou. L'autre au contraire, effilée en queue, était passée dans cet oeil, puis rivée. La rivure formait une petite saillie appelée grain d'orge.

Chaque anneau en recevait quatre autres dans le type le plus ordinaire. Mais dans ce que l'on appelait le haubert doublier, la maille était beaucoup plus serrée, composée de maillons doubles qui renforçaient certaines parties (épaules, poitrine).

Bien des hauberts pesaient plus de 50 livres, et l'homme d'armes ne pouvait s'en vêtir qu'en se faisant aider d'un homme au moins. Seule la lance, dont la force était augmentée par la rapidité du cheval pouvait percer cette chemise de mailles, ainsi que les lourdes haches, les masses et les fléaux.

Les fabricants de hauberts s'appelaient les haubergeniers. La grande encyclopédie de 1885 précise que " les mailles les plus estimées étaient celles que l'on fabriquait à Chambly, dans l'Oise, au 13^e siècle. Elles étaient doubles, à maillons petits et serrés ".

Si l'encyclopédie ne cite que Chambly (qui se dénommait d'ailleurs au 17^e siècle Chambly le Hautberger) on peut raisonnablement penser que les mailles fabriquées à Puiseux étaient également d'excellente qualité, car il y avait naturellement des liens étroits entre les artisans des deux villages.

2 - L'Eglise : les haubergeniers ont prié sous ses voûtes

Située en direction de la sortie sud du village, le long de l'ancienne route nationale, l'église de Puiseux est en forme de T.

Elle est dédiée à Saint Germain d'Auxerre, Evêque décédé en 448. Selon la tradition, les terres de la région auraient appartenu aux moines de l'Abbaye de Saint Germain l'Auxerrois à Paris. Elles auraient été vendues pour participer au paiement de la rançon exigée pour la libération de François Ier, fait prisonnier à la bataille de Pavie, en 1525.

Il est difficile de dater exactement l'époque de la construction de l'église. Le chœur et les deux chapelles latérales sont d'une architecture de transition, entre la fin du roman et le début du gothique. Leur construction remonte donc approximativement aux 11^e ou 12^e siècles. La façade, la nef et le clocher sont plus récents : ils dateraient de 1610.

La chapelle du nord, appelée chapelle Saint Joseph, est polygone. Sa corniche est supportée par des corbeaux, sculptés en têtes plates, étoiles etc... Elle a dû servir de chœur avant la construction de la nef. A cette époque, l'entrée de l'église était au niveau de l'actuelle sacristie. On en aperçoit encore aisément les contours aujourd'hui.

La chapelle du sud est la chapelle de la Sainte Vierge. Elle comporte trois beaux vitraux.

La nef recèle la tombe de Charles Cabin, lieutenant de la justice de Puiseux, décédé le 1er Juillet 1643, et de Catherine de Saint Leu, son épouse, décédée le 29 Avril 1641.

A la fin du siècle dernier, le cimetière entourait l'église. Il était fermé de murs et de haies vives. Il a été déplacé en 1874, pour être installé sur la route de Fresnois en Thelle.

Le presbytère jouxte le mur du jardin de l'église, avec lequel il communique par une porte. Il fut vendu sous la révolution comme bien national. On ne sait qui s'en est porté acquéreur, mais en 1809, Monsieur Carrié, maître des postes, en fit don à la commune (où à l'évêché ?)

3 - Au centre du village : le château, construit à trois époques différentes

La seigneurie de Puiseux appartenait, sous Louis XIV, à François d'Aguesseau, Maître des comptes, né vers 1600.

A l'époque, le château ne comprenait que la partie nord, située à droite de la grille. C'était probablement un simple rendez-vous de chasse. Il n'était composé que d'un seul étage. On l'appelle le pavillon d'Aguesseau.

Marguerite d'Aguesseau, dame de Puiseux, née vers 1640, fille unique de François d'Aguesseau, hérita de la seigneurie de Puiseux. Elle avait épousé le 10 Juillet 1667 Michel de Brienne de Conflans, Marquis de Saint Rémy, qui devint chef de la maison de Conflans en Avril 1690.

La seigneurie passa ensuite à leur fils Michel de Brienne de Conflans, Marquis d'Armentières, qui épousa le 11 Janvier 1709 Diane Gabrielle de Jussac. Michel de Conflans n'apporta pas de modifications particulières à l'ensemble. Il mourut le 5 Avril 1717.

Leur fils, Louis, Marquis d'Armentières, né le 23 Février 1711, porta un grand intérêt à Puiseux. Il fit surélever d'un étage le pavillon d'Aguesseau, et entreprit la construction du corps central. C'est la raison pour laquelle, celui-ci est dénommé pavillon d'Armentières.

L'élégance de ce pavillon central est due à son architecture sobre et dépouillée, animée par des percements réguliers. A noter tout spécialement: l'étage supérieur, qui mord nettement sur le haut toit à la française. Un fronton triangulaire somme ses trois fenêtres centrales, légèrement séparées des deux extrêmes. Chacune de ces dernières est coiffée d'un pot à feu.

Louis de Brienne de Conflans ne fut pas qu'un bâtisseur. C'était un officier de talent, qui s'illustra sur de nombreux champs de bataille. Plusieurs biographies ont été écrites à son sujet, et naturellement il figure dans le recueil des Maréchaux de France, déposé aux Invalides.

On apprend ainsi qu'il débuta à 15 ans aux mousquetaires, et qu'il passa ensuite au régiment d'Anjou, où il servit 7 années consécutives de 1734 à 1741. Il se distingua particulièrement à la bataille de Parme, et à celle de Guastella, où il fut blessé.

Il fut alors nommé brigadier, et envoyé en Autriche, où il prit part à la retraite de Prague, et défendit énergiquement plusieurs places. Il servit sous le Maréchal de Coigny, le Maréchal de Saxe, et le Maréchal de Lowendal. Il prit part notamment aux batailles de Raucoux, Lawfeld et Crevelt ainsi qu'au siège de Maëstricht.

En 1759, il fit capituler la citadelle de Munster. Le Roi Louis XV le nomma gouverneur des trois évêchés de Toul, Metz et Verdun en 1761. Il le créa Maréchal de France en 1768, sous le nom de Maréchal d'Armentières. Il mourut en 1774.

C'est également à lui que l'on doit la création du relais de postes de Puiseux. Il vendit en 1772 la terre et le château de Puiseux à Monsieur Jean Bernard Bruant des Carrières, Conseiller au Parlement de Paris. Ce dernier y passa toute l'époque de la révolution. Il y mourut le 10 Février 1828.

Sa fille, Marie Geneviève Bruant des Carrières, née en 1766 hérita du château et des terres. Elle avait épousé le 10 Avril 1784 Antoine Jean Boula de Mareuil Coulombiers. Ce sont leurs armoiries qui sont au-dessus de la grille. Ils ne firent pas de grands travaux, pas plus que leur fils Alexandre Maxime, né en 1787 et décédé en 1872.

C'est par contre à leur petit fils Alexandre, né en 1837, que l'on doit la construction du troisième pavillon, situé à gauche du corps central, dénommé pavillon des hirondelles.

Alexandre fit également relier les trois bâtiments entre eux par des constructions basses, appelées romaines, qui sont l'oeuvre de Tronquoy, de l'école de Viollet le Duc.

Le mur d'enceinte qui cachait en grande partie le château, fut abattu à la même époque, pour être remplacé par une longue grille, posée sur un petit muret. L'ensemble y a gagné en légèreté et en élégance.

Par héritages successifs, le château est ensuite passé à la famille de Maistre, qui le possède actuellement.

4 - Le relais de postes : créé en 1755, il fut le centre d'une animation continue pendant plus d'un siècle

Puiseux le Hauberger est traversé par la route nationale N°1, autrefois route royale N°1, puis route impériale. Au début du 18^e siècle, le tracé de cette route prenait à droite du pont de Beaumont, traversait le Mesnil Saint Denis, passait au Bellay, venait de là dans Neuilly en Thelle, au Bois des Cauches, à Cavillon, puis à Moulincourt, pour rejoindre le Bois Morel dans le canton de Noailles.

Au fil des ans, en raison de l'accroissement régulier du trafic, cette route devenait de plus en plus difficile à emprunter. Vers 1750, il apparut même nécessaire de l'élargir au niveau du Bellay, le passage y étant devenu particulièrement difficile. Or, le Marquis de Fresnois refusait de laisser occuper dans son parc le terrain nécessaire. S'engagea alors un long débat, auquel prirent part toutes les paroisses intéressées.

Le Maréchal d'Armentières fut partie prenante à ces discussions. C'était un habile négociateur, et un officier de renom, qui s'était déjà distingué sur les champs de bataille. Son influence fut déterminante. Il proposa et obtint l'abandon entier de la ligne, qui présentait plusieurs inconvénients, et l'adoption d'un nouveau tracé aboutissant à Puiseux. Le village allait ainsi se désenclaver, et s'assurer un minimum d'activité économique, grâce au passage des voyageurs.

Un relais de poste fut donc installé à Puiseux, en 1755. Il est situé au N° 82 Grande Rue. C'est aujourd'hui la ferme de la poste. C'est un splendide bâtiment, dont la construction remonte sans doute au début du 18è siècle, du moins pour la partie située le long de la grand rue. Il est composé de trois corps de bâtiment principaux, qui forment une cour dont le quatrième côté est fermé par une tour, et des caves percées dans la colline.

Monsieur de Machy fut l'un des premiers maîtres de poste. Monsieur Carrier occupait cette charge vers 1800, ainsi que Monsieur Collinet en 1827. Il a été fermé aux alentours des années 1870.

Les voitures venant de Paris ou de Beauvais s'y arrêtaient pour atteler des chevaux frais. (Il y en avait en permanence une dizaine) Puiseux était le 4è relais au départ de Paris, dont il était distant de 10 lieues et demi.

*

*

*

[Faint, illegible text at the bottom of the page, possibly bleed-through or a second page of text.]

DEUXIEME PARTIE : LA VIE QUOTIDIENNE SOUS LA REVOLUTION

Les archives de la commune ne contiennent aucune trace écrite de la période antérieure à la révolution, à l'exception des registres d'actes de naissance, baptême, mariage et décès.

On ne sait donc pas comment fut appliqué, par exemple, l'édit de 1787 qui réformait le système d'administration des paroisses (1).

Nous savons simplement qu'en Février 1789, le syndic de Puiseux s'appelait Jacques Porchelle. Nous avons également le détail de l'élection des députés de Puiseux aux Etats Généraux, ainsi que de nombreux renseignements sur la vie quotidienne dans notre village pendant les premières années de la révolution. Ils sont consignés sur le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Sous le Directoire, le Consulat, puis l'Empire, l'administration des communes fut centralisée au niveau du canton ou du district. Le registre des délibérations ne nous donne donc plus de renseignements intéressants sur les événements qui se déroulaient à ce moment là, dans notre commune. Jusqu'en 1855 environ, les procès verbaux concernent presque exclusivement l'approbation du budget annuel.

Les comptes rendus des années suivantes sont un peu plus détaillés, mais contiennent peu d'anecdotes. Telle est la raison pour laquelle, dans le présent fascicule, la période 1790 - 1794 est à elle seule plus complète et plus détaillée que les cent années qui ont suivi.

(1) Cet édit de 1787 supprimait la distinction entre les villes et les communautés d'habitants qui n'avaient pas de municipalité. Il créait dans toutes les paroisses une administration municipale, qui était composée du seigneur, du curé, du syndic, et de 3, 6 ou 9 membres. Ces derniers étaient élus par l'assemblée générale des habitants de la paroisse, parmi les propriétaires fonciers. Ils étaient renouvelables par tiers chaque année. L'assemblée municipale était présidée par le seigneur ou le syndic, dont le rôle était proche de celui de Maire.

Ces municipalités pouvaient exercer l'administration courante, mais les grandes décisions étaient prises par l'assemblée des habitants.

1 - Les élections aux Etats-Généraux et les cahiers de doléances

Le 2 Août 1788, Louis XVI décide de convoquer les Etats Généraux (1), pour le 1er Mai 1789.

Quelques mois plus tard, exactement le 24 Janvier 1789, un règlement vient préciser les modalités d'élection des députés. Celles-ci se dérouleront dans toutes les paroisses entre Février et Avril 1789. Tous les nobles et tous les ecclésiastiques seront électeurs. Pour le tiers état, seront considérés comme électeurs tous les hommes âgés de 25 ans au moins, et inscrits sur les rôles d'imposition.

L'élection sera à deux et parfois trois degrés. Les bailliages et les sénéchaussées feront office de circonscription électorale: chaque paroisse élira ses députés, qui, au siège du bailliage désigneront eux mêmes leurs représentants soit au siège du bailliage principal, soit directement aux Etats Généraux de Paris.

A Puisieux, les élections ont lieu le 20 Février 1789. Il faut élire deux députés, pour représenter la paroisse à l'assemblée du bailliage de Beaumont sur Oise, le 2 Mars suivant.

Les électeurs sont convoqués par Jacques Porchelle, syndic, "au son de la cloche, en la manière accoutumée".

Le procès verbal de cette réunion nous renseigne très précisément sur la manière dont les élections se sont déroulées. Outre Jacques Porchelle, étaient présents : Antoine de Machy, Louis Dubus, Charles Carrier, Jacques Le sueur, Jean Valois, Jacques Soyer, Antoine Le Sueur, Nicolas Douce, Charles Duval, Martin La Rue, Claude Torne, Pierre Doligé, Antoine Doligé.

D'autres Puisotins participaient à ces élections, mais ils ne sont pas cités, car, ayant déclaré ne savoir ni lire ni signer, ils ne pouvaient signer le procès verbal. Nous n'en connaissons malheureusement pas le nombre. Précisons qu'à cette époque, la paroisse de Puisieux était composée de 63 feux, qui abritaient un total de 279 habitants.

(1) Les états généraux avaient pour rôle de voter des subsides et de donner des avis. Il était de tradition que les députés remettent leurs doléances au Roi, lorsque celui-ci les convoquait.

Le compte rendu précise que " les voix ayant été recueillies en la manière accoutumée, la pluralité des suffrages s'est portée en faveur des sieurs Carrier et Duval " .

Curieusement, les signatures portées sur le procès verbal sont seulement au nombre de 11, alors qu'il y avait au moins 14 personnes capables de signer. Plus surprenant encore, on déchiffre les noms de Messieurs Pierre Gérard, Louis Langlois, et Jean Dubut parmi ces 11 signataires, alors qu'aucun des trois n'est cité en tête du procès verbal.

Préalablement à ces élections, (bien que les dates portées sur les documents ne concordent pas entre elles) les Puisotins avaient rédigé leurs cahiers de doléances. Il en était ainsi dans toutes les paroisses de France. Une mise en commun et une synthèse de tous ces documents devait être réalisée au siège du bailliage principal, pour être remise au Roi.

Quel était le contenu des cahiers de doléances de Puiseux ? Comme dans tous les cahiers de ce type, la première demande portait sur la suppression de tous les droits féodaux, notamment ceux liés à la fiscalité et au droit de chasse. Le texte proposait que tout le monde contribue aux impositions royales, notamment à l'impôt territorial du lieu.

Toujours au titre de la fiscalité, ils suggéraient une réforme " des commis aux aides ", c'est à dire des personnes chargées de recouvrer les impôts, se plaignant de " leurs exactions toujours frauduleuses (qui) ruinent les particuliers." Il était proposé de les remplacer dans chaque paroisse par un " buraliste, " qui, assisté de deux notables choisis, aurait procédé aux visites des granges après les récoltes. L'impôt sur chaque pièce aurait été payé à un des notables, pour être remis au buraliste. Ils concluaient que " Sa Majesté en recevrait deux tiers de plus qu'aujourd'hui " et que " le particulier en cette partie en vivrait mieux."

On trouve également une demande visant à une réforme de la procédure devant les Tribunaux, car les procès entre particuliers, surtout lorsque les litiges étaient de peu d'importance, étaient très onéreux.

Deux autres souhaits à caractère général visaient l'un à la suppression de la milice, et l'autre à la possibilité pour des neveux, d'hériter de leurs oncles.

A Puiseux, le premier conseil municipal sera élu le 26 Février 1790. Là encore, le procès verbal de cette élection, nous donne de nombreux détails sur ce scrutin.

Les électeurs furent convoqués " par affichage, et annonce faite au prône," c'est à dire par le curé, du haut de la chaire de l'église, à l'issue de la messe dominicale.

Les opérations commencèrent par la désignation de trois sages, à qui l'on confia le rôle de scrutateurs pour l'élection du bureau de vote ! Messieurs Antoine de Machy, Jean Miles et Charles Gérard furent désignés à cet effet.

Puis, l'on procéda à l'élection du bureau. Jacques Porchelle fut élu président de ce bureau, tandis que Jacques Bernard Laurent était élu secrétaire. Le rôle de scrutateurs était confié à Messieurs Charles Duval, Nicolas Douce et Pierre Mache, compte tenu du nombre de voix recueilli par chacun d'eux..

Ces formalités étant terminées, commencèrent les opérations de vote proprement dites. Celles-ci devaient se dérouler à bulletins secrets, mais à l'époque, la commune de Puiseux ne possédait pas d'urne, ni de cadenas pour la fermer. Qu'à cela ne tienne, un vase en porcelaine fit très bien l'affaire !

Lors du dépouillement, le bureau dénombra 25 bulletins exprimés. Antoine de Machy recueillit 18 voix, et fut donc proclamé Maire. Charles Carrié obtint 6 voix, et ... Monsieur le curé une voix...

Suivant la même procédure, Jacques Porchelle fut élu officier municipal avec 14 voix, ainsi que Nicolas Douce, mais ce dernier au second tour seulement.

Enfin, par 19 voix sur les 25 exprimées, les électeurs confièrent à Charles Carrié la charge de procureur de la commune. Bien que cela ne semble pas avoir été prévu par l'assemblée constituante, les Puisotins achevèrent ce scrutin par la désignation de 6 notables. Furent ainsi élus : Louis Dubus (19 voix), Pierre Mache (18 voix), Nicolas Mançelle (17 voix), Jacques Le Sueur et Pierre Miles (16 voix chacun), Jean Dubus (11 voix).

Le lecteur peut s'étonner de trouver le nom de certaines personnes écrit avec des orthographes différentes selon les pages. Il faut savoir qu'à l'époque, les documents - même les plus officiels - étaient assez fantaisistes sur ce point.

Immédiatement après la proclamation de ces résultats, l'ensemble de la population fut convoqué au son du clocher. Une personne parcourut également le village, une sonnette à la main. Le procès verbal précise que la majeure partie des Puisotins se rendit à cette convocation. Aussitôt, ceux qui venaient d'être élus, prêtèrent le serment de maintenir de tous leurs pouvoirs la Constitution du Royaume, d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roy, et de bien remplir leurs fonctions.

Enfin, " pour consommer l'organisation de ladite municipalité," les officiers municipaux choisirent pour secrétaire greffier Jacques Bernard Laurent.

3 - La fin de l'année 1790

En cette fin du 18^e siècle, les moyens de faire du feu étaient encore rudimentaires. Briquets jetables et allumettes n'existaient pas encore. Aussi, par commodité, était-il fréquent que l'on transporte du feu d'une maison à l'autre.

Si un minimum de précautions n'était pas pris, ces manipulations déclenchaient inmanquablement des incendies dans le village. A l'époque, ceux-ci prenaient vite l'allure d'une catastrophe, tant les moyens pour les éteindre étaient rudimentaires et peu efficaces.

Devant cette situation, et dans un souci de bonne administration communale, Charles Carrié, Procureur de la Commune, demanda au Maire de prendre une ordonnance (nous dirions aujourd'hui un arrêté municipal) interdisant le transport du feu sans qu'il soit enfermé. Cette demande est consignée sur le registre des délibérations du conseil municipal, à la date du Dimanche 28 Mars 1790.

Quelques pages plus loin (17 Juillet, mais cette date est probablement erronée) on peut lire la mention suivante : " nous nous conformerons à notre arrondissement et aux paroisses voisines, pour solenniser la Confédération. On chantera une messe solennelle et des vêpres. Il sera interdit de travailler ce jour là." (1).

(1) Rappelons que les nouvelles municipalités, élues à la fin de 1789 et au début de 1790, éprouvèrent rapidement le besoin d'affirmer leur appartenance à une communauté, sous la forme de fédérations, sortes de réunions de fraternisation entre les différentes municipalités, puis aux échelons supérieurs. La première fédération eut lieu à Etoile, près de Valence, le 29

Comme on le voit, les Puisotins essayaient de participer aux événements nationaux, avec les moyens dont ils disposaient. Cela n'empêchait pas que surviennent de temps à autres quelques incidents pittoresques... C'est ainsi que le 6 Août 1790, Jacques Le Sueur (garde municipal) trouva dans le champ du sieur Mancelle un berger faisant paître son troupeau, alors qu'il restait encore deux tas de blé.

Furieux d'être pris en flagrant délit, le berger voulut frapper Le Sueur, et lui lança des pierres. Mal lui en prit. Le 8 Août, Antoine de Machy, Maire, prononça une amende de 20 sols à son encontre!

4 - 1791 : une année d'épreuves et de difficultés pour les puisotins

En Janvier 1791, le malheur vient s'abattre soudainement sur Puiseux. Une épidémie de miliaire (ou suette des picards) s'étend rapidement sur toute la commune. Très rapidement 60 personnes seront atteintes, et 16 d'entre elles périront.

En Février, c'est la fièvre putride accompagnée de scarlatine qui envahit Puiseux et quelques communes avoisinantes.

A peine cette affection disparue, la miliaire se montre à nouveau. Elle dure jusqu'au mois de Juin, atteignant, d'après les témoignages, presque tous les Puisotins. On imagine la misère de la population, les médecins de l'époque étant incapables de soigner correctement cete maladie.

Novembre 1789. Pour canaliser les fédérations qui se multipliaient à travers tout le pays, la Constituante, sur la proposition de Bailly, Maire de Paris, décida d'instituer dans la capitale une fête de la fédération nationale, le 14 Juillet 1790, au Champ de Mars. Les fédérés, envoyés par les gardes nationales de toutes les localités, au nombre d'environ 14 000, assistèrent à une longue cérémonie, le roi assis sur le trône, La Fayette caracolant sur un cheval blanc, Talleyrand célébrant la messe en plein air. Louis XVI jura de respecter la constitution, et fut acclamé par la foule.

Entre temps, à Paris, les évènements s'étaient précipités, et conduisaient inéluctablement à la violence et aux heures les plus noires de la révolution. En Novembre 1789, l'assemblée avait voté la nationalisation des biens du clergé, et décidé de les vendre aux enchères. (Le presbytère de Puiseux et son jardin attenant feront partie de ces ventes de " biens nationaux , qui commenceront fin 1791 ".)

En Février 1791, elle avait supprimé certains ordres religieux. Enfin, le 12 Juillet 1790, elle avait voté la constitution civile du clergé. (1)

Celle-ci prévoyait qu'évêques et curés seraient désormais élus par les citoyens, croyants ou non, l'investiture canonique étant donnée aux prêtres par les évêques, et aux évêques par les archevêques. Le pape devait être simplement informé de l'élection. Avant d'entrer en fonction, tous devaient prêter serment de fidélité à la nation et au roi, ainsi qu'à la constitution.

C'est pourquoi, le 10 Avril 1791, " Maître Jean Baptiste Clément, curé de Puiseux, nommé en remplacement de Maître Pierre Paul Dubut, décédé," prêtait devant la population le serment suivant : " je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui m'est confiée, d'être fidèle à la Nation à la Loi et au Roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée Nationale, et acceptée par le Roi."

Pendant ce temps, l'épidémie de miliaire poursuivait ses ravages. Puiseux pansait ses plaies.

Manifestement, ce contexte ne favorisait pas la sérénité. On le comprend aisément. En quelques mois, on relève plusieurs incidents, entre le garde municipal (Jean Jumée) et quelques Puisotins faisant paître leurs animaux dans des pièces de terre cultivées par leurs voisins...

(1) La plupart des historiens considèrent que la question religieuse a été le détonateur et le point de départ du mouvement qui a entraîné à l'époque notre pays dans la guerre civile. En effet, les prêtres, souvent issus des couches sociales les plus basses avaient plutôt bien accueilli la révolution, y compris dans l'Ouest. Mais la constitution civile du clergé ayant été refusée par le Pape, beaucoup d'ecclésiastiques refusèrent de prêter serment. Par la suite, ce fut l'escalade, qui conduisit aux décrets ordonnant la déportation des prêtres réfractaires, puis aux persécutions, et enfin au régime de la terreur.

Le 14 Juin 1791, c'est le Marguillier (1) Jean Miles, qui prend la décision de vendre à Duval l'herbe du cimetière " sans avoir crié trois fois ", c'est à dire sans avoir procédé à des enchères, comme c'était l'usage.

Aussitôt prévenu, le Conseil Municipal intime l'ordre à Duval de ne pas faner l'herbe qu'il venait d'acheter. Il faut recommencer la procédure.

Mais Miles ne l'entend pas de cette oreille ! Sans se démonter, il répond " qu'il voulait vendre de cette manière, et qu'il se foutait (sic) de toute la municipalité ainsi que de tous les habitants. Pour être certain d'être bien compris, il ajoute même que " toute la municipalité était tous bêtes, et qu'il se moquait d'eux.."

Manifestement, Miles en était resté à l'époque d'Astérix et Obélix. Il n'avait guère le sens des nuances ! Quant à l'idée de fraternité (2), sans doute fallait-il qu'elle progresse encore dans son esprit...

Le 13 Novembre 1791, on en revient aux choses sérieuses. Le Conseil Municipal doit être renouvelé dans son entier. Selon la Loi, le Maire n'est pas rééligible. Les élections se dérouleront exactement comme la fois précédente. Le nouveau Maire de Puiseux sera Charles Duval. Les deux officiers municipaux seront Jean Desjardin et Philippe Vaast. Pour sa part, Jacques Le Sueur sera élu Procureur de la commune.

(1) Les marguilliers étaient des laïcs chargés de l'administration des revenus d'une fabrique. Ils étaient élus dans les villes par une assemblée de personnes notables d'une paroisse. Dans les campagnes, ils étaient élus " parmi les habitants honorables ayant quelqu'aisance et instruction ".

Les fabriques étaient les biens et les revenus appartenant à une église et destinés aux frais du culte et à l'entretien de l'église.

(2) A ce sujet, il faut rappeler que si les thèmes de liberté et d'égalité ont été au coeur de la révolution de 1789, l'idée de fraternité n'a fait son apparition qu'au moment de la révolution de 1848.

5 - 1792 : "L'ère de la Liberté" ?

Le 2 Janvier 1792, à Paris, l'assemblée législative fixe au 1er Janvier " l'ère de la liberté." Par la suite, presque tous les procès verbaux figurant dans le registre des délibérations du conseil municipal de Puiseux contiendront la mention : " l'an X de la république " ou " l'an X de la liberté et de l'égalité."

Pourtant, cette année ne commence pas très bien, à Puiseux.

Le 29 Janvier le seigneur de Puiseux, Jean Bruant, entre en scène pour la première fois, à son corps défendant... Que se passe t-il ? Le concierge du château, Jean Gingeot vient de déposer une plainte en Mairie, " disant qu'il s'apercevait, à travers l'obscurité, que l'on soupçonnait dans les paroisses voisines, que Monsieur Bruant, seigneur dudit Puiseux, aghettait (?) des cuirs pour en faire des amas dans son château. Et ledit Gingeot requiert Messieurs les officiers municipaux d'en faire la visite, en ouvrant toutes les portes en présence desdits officiers. et ledit Gingeot présent, afin que visite soit faite dans tous les appartements, caves et tout endroit appartenant audit sieur Bruant, afin que personne ne soupçonne point davantage contre ledit sieur Bruant, à ce que moy Gingeot n'en ait aucune connaissance."

La visite aura lieu immédiatement, et l'on ne trouvera " rien qui soit contraire à la Nation, à la Loi et au Roi, ni même aucune marchandise que l'usage dudit sieur Bruant."

Les semaines suivantes se dérouleront sans autre incident particulier. Mais le 25 Mars, le village connaît une animation inhabituelle. Les Puisotins sont même en pleine effervescence. Ils se dirigent à grands pas en direction de la Mairie, où ils viennent d'être convoqués pour une assemblée générale de tous les habitants. Ceux qui sont déjà arrivés au lieu du rendez-vous, se sont réunis par petits groupes, selon les affinités, et discutent avec animation. A l'heure dite, Charles Duval, Maire, apparaît et demande que l'on fasse silence. Il est assisté de ses deux officiers municipaux, du Procureur, et des notables.

Tout le monde se tait. On apprend alors, que par suite d'une erreur, " l'imposition foncière monte à plus d'un tiers que l'évaluation faite par les commissaires de Puiseux ". Il sera " impossible à tous les citoyens dudit Puiseux de pouvoir payer (cette) imposition."

Pour les Puisotins, cette nouvelle prend l'allure d'une catastrophe. Il faut se souvenir qu'en Juillet 1788, Puiseux - comme beaucoup de communes de France - a vu ses récoltes en grande partie anéanties par une tornade. Le pain a donc manqué en 1789. En 1791, c'est la milliaire qui a provoqué des ravages. Cette erreur est donc un nouveau coup du sort, quoiqu'en pense le Procureur de la Commune, qui estime que l'erreur vient des Commissaires qui ont insuffisamment évalués les biens des habitants. Après discussion, il est décidé de déposer une réclamation à " Messieurs les administrateurs du département et du district ".

Affaire classée ? Non pas. Le 20 Avril, les avis d'imposition concernant cette fois-ci la contribution mobilière arrivent à Puiseux. Mauvaise surprise, ils sont taxés deux tiers au-dessus de l'évaluation. Cette fois-ci c'en est trop. La coupe déborde. Le conseil municipal affirme que les évaluations étaient justes, et dépose une réclamation, rappelant la précédente.

Le 20 Mai, nouvelle catastrophe. Entre 6 heures et 7 heures, une forte grêle s'abat sur la commune. La moitié du blé, et presque tous les seigles sont anéantis, ce qui " réduit les habitants dans la plus grande désolation." Aussitôt le conseil municipal réagit, et demande aux administrateurs du département de nommer des commissaires, pour qu'ils constatent les dégâts, et qu'une diminution des impôts soit accordée.

Après toutes ces difficultés, la vie reprend son cours. Les Puisotins sont énergiques. Ils se remettent au travail. Il faut récolter le peu qui a été épargné par la tempête.

Pendant ce temps, à Paris, la situation continue de se tendre. L'Assemblée multiplie les mesures de sécurité. Elle décide que tous les citoyens français devront déclarer leurs fusils en Mairie. A Puiseux, cette déclaration aura lieu le 28 Août. 15 personnes au total déclarent posséder un ou deux fusils.

Le 2 Septembre, Louis Boival et Joseph Locque, commissaires nommés par la commune de Chambly, se présentent à la Mairie de Puiseux, pour donner connaissance d'une loi du 28 Août, qui " charge le pouvoir exécutif de donner sur le champ tous les ordres et de faire toutes réquisitions nécessaires pour le rassemblement de 30.000 hommes, tous armés et équipés, tant dans le département de Paris que dans les départements voisins ".

C'est ainsi que le 15 Septembre (" l'an quatrième de la liberté, le premier de l'égalité "), Antoine de Machy, Maître de Postes, fournira au Commissaire Provisoire du canton de Chambly un cheval de 12 ans, au poil noir, de 4 pieds 6 pouces, marqué au front d'une étoile blanche.

En Décembre, vient le temps des élections municipales. Les conseillers municipaux seront tous réélus, y compris le Maire, qui, cette fois-ci avait le droit de se représenter, la Loi ayant été modifiée.

6 - 1793 : L'An 2 de la République

En ce début d'année 1793, la France traverse une passe difficile. Le pays est en guerre. Il faut se défendre. Le mois de Février verra donc la parution de 5 décrets, qui réorganiseront l'armée, et décideront la levée de 300.000 hommes. Sept jeunes Puisotins seront ainsi mobilisés.

Dans ce climat difficile, les esprits s'échauffent. On relève encore plusieurs plaintes ou litiges entre puisotins. Des vêtements militaires seront même volés, ce qui placera leur propriétaire dans une situation difficile, car l'armée ne plaisante pas avec les équipements qu'elle fournit.

En Juin, un gros orage vient à nouveau gâter les récoltes. Une requête est envoyée au District, pour qu'il soit tenu compte de cette nouvelle calamité pour le calcul des impôts de l'an prochain.

Cette demande est d'autant plus justifiée, qu'il faut participer encore davantage à l'effort de guerre. Le 1er Septembre, le citoyen Gérard La Perotière, commissaire député de la municipalité, vient à Puiseux et " exige que l'on dépose sous 24 heures au couvent des capucines à Senlis, 4 quintaux de blé par charrue, en application du décret de la Convention Nationale du 15 Août 1793 ".

Le 9 Octobre c'est au tour des citoyens Demanti et Maixent de venir jusqu'à Puiseux pour "accélérer, faire exécuter, constater et requérir tout ce qui peut leur paraître nécessaire à l'exécution des Lois. " Ils sont mandatés par le directoire du district de Senlis. Ils prient le Maire de les accompagner dans leurs opérations et visites domiciliaires.

Triste contraste avec la bonne nouvelle arrivée la veille : une indemnité de 1.000 livres était accordée aux Puisotins, pour les dédommager des dégâts consécutifs à l'orage du 8 Juillet précédent. Louis Dubus et Jacques Porchelle étaient chargés de la répartition.

Pendant tout ce temps, la révolution se poursuit. C'est ainsi que le 29 Octobre 1793, les officiers municipaux certifient avoir brûlé les papiers concernant les droits féodaux et les anciennes procédures de justice, qui leur avaient été remis quelque temps avant par le sieur Jean Bernard Bruant.

La destruction de ces documents par le feu était prescrite par un décret de la Convention, qui recommandait par contre de conserver soigneusement les plans des communes. C'est ainsi que le Conseil Municipal de Puiseux, respectueux de la Loi, prendra le plus grand soin des plans de la seigneurie, qui lui ont été remis avec les droits féodaux.

Ces plans sont une véritable oeuvre d'art. Ils ont été établis en 1733 par Vambourt et Tabellion, respectivement greffier et arpenteur à Neuilly en Thelle à la demande du Maréchal d'Armentières. On peut aujourd'hui les consulter aux archives départementales de l'oise.

Quelque temps après, à la demande des administrateurs du district de Senlis, le conseil municipal désigne six personnes, " chargées de vérifier et signer les déclarations fournies par les habitants au sujet de l'emprunt forcé ". Il s'agit de Messieurs Jacques Porchelle, Louis Dubus, François le Sueur, Jean de Vallois, Martin de la Rue, Pierre de Machy.

Mais à Puiseux, cette fin d'année 1793 est marquée par un évènement d'une extrême gravité. Le Maire, Charles Duval, vient d'être emprisonné. Or, c'est un homme très apprécié par ses concitoyens. Par deux fois, ils lui ont accordé leur confiance, en l'élisant avec des majorités très confortables. Les esprits bouillonnent. Le village est à nouveau en pleine effervescence.

Il faut agir sans perdre de temps, car la justice devient de plus en plus expéditive, en ces temps troublés. La population se réunit, et rédige une pétition. Le résultat ne se fera pas attendre.

Le registre des délibérations nous renseigne très précisément sur la suite donnée à cette pétition : " le citoyen, Demanti, commissaire pour le Canton de Chambly, accompagné de 14 citoyens gendarmes est venu à l'effet de rassembler la municipalité de ce lieu pour pouvoir la juger et prendre des éclaircissements sur une assemblée qui s'est tenue le jour d'hier dans l'église paroissiale tendant à faire signer par les habitants une pétition en réclamation sur la liberté à rendre au Maire de ce lieu, à présent détenu.

Le commissaire a requis deux gendarmes pour se rendre chez le citoyen Carrié, pour l'inviter à se transporter à la maison communale, conjointement avec tous les membres de la municipalité.

Puis il a prononcé un discours en faisant un reproche fraternel pour quelques petits écarts par elle commis. Ensuite, sur l'invitation que ledit commissaire a fait pour ramener la paix et la concorde que tout républicain doit avoir pour principe, et après des explications de part et d'autres non condamnables, il a résulté que le conseil municipal a pris sous sa surveillance et protection non pas même le citoyen Carrié, mais encore tout homme a propriété. "

On s'est ensuite séparé à grand renfort d'accolades... ouf ! On a quand même ri jaune !

Finalement Charles Duval sera libéré. Il ne reste aucune trace de son emprisonnement dans les archives départementales. On ne sait pas ce qui lui était reproché, ni les motifs de sa libération.

7 - 1794 : On utilise le nouveau calendrier

Le 30 Nivôse An 2 (19 Janvier 1794) le conseil municipal se présente à nouveau devant les électeurs. Il est intégralement reconduit.

Le 6 Pluviose An 2 (25 Janvier 1794) il autorise l'instituteur à s'installer dans l'école pour se loger. Il décide également de " réserver la ci-devant église actuellement temple de la raison pour maison commune ".(1)

Enfin, le 6 Germinal An 2 (26 Mars 1794) il nomme 2 commissaires vérificateurs (Louis Dubus et Jean Gingeot) et 2 commissaires distributeurs (Charles Carrié et Martin de la Rue) pour la répartition des secours accordés aux pères, mères et parents des défenseurs de la patrie.

Le 15 Floréal An 2 (4 Mai 1794), Voisin, commissaire du canton pour la fabrication de salpêtre, rappelle au conseil municipal qu'il est urgent de nommer un responsable de la fabrication de salpêtre. A l'époque, le salpêtre est particulièrement précieux, car il est utilisé pour la fabrication de la poudre qui sert aux fusils et aux canons.

(1) Dans une intention de déchristianisation, un certain nombre de révolutionnaires inventèrent le culte de la déesse Raison. Une première fête eût lieu le 10 Août 1793, sur la place de la Bastille où fut érigée une statue colossale de la déesse Raison. Hérault de Séchelles, Président de la Convention, fut le héros de cette journée, et adressa ses hommages à la nouvelle divinité.

Joseph Gingeot est alors nommé chef d'atelier, " sous l'inspection du citoyen François Le Sueur, lequel François Le Sueur sera tenu de tenir un registre relativement à tout ce qui se fera dans l'atelier ". Quant à Gingeot, il sera payé 50 sols par jour, et sera tenu de déclarer à Le Sueur le nom de tous les citoyens qui travailleront à la fabrication de salpêtre.

Enfin, avant de quitter les lieux, et pour s'assurer du zèle des Puisotins, Voisin rappelle au conseil municipal que la Loi punit d'amende, voire d'arrestation pour activité contre-révolutionnaire " tous les citoyens, qui ne feront pas leur journée après, avoir été mandés par ledit Le Sueur, et qui ne voudraient pas se faire remplacer ".

Les mois qui suivront ne seront pas faciles à vivre. Ils seront ponctués de recensements d'animaux, de perquisitions, et de réquisitions. En fin d'année, Carrié déclarera officiellement qu'il ne lui est plus possible de fournir tout ce qui lui est demandé.

Ceci n'empêche pas le conseil municipal de veiller à tout, et de gérer les affaires communales avec le souci d'assurer le bien être des habitants de la commune. Le 10 Messidor An 2 (28 Juin 1794), il décide d'accorder une somme de 50 livres par an à Jacques Bernard Laurent, instituteur, " pour conduire l'horloge qui est au temple de la raison, à charge par ledit Laurent de fournir l'huile qui sera nécessaire à ladite horloge ".

Mais l'année se terminera mal. Le Pouvoir n'a plus confiance dans les vertus de l'élection. Il décide de nommer lui même les responsables communaux.

C'est ainsi que Carrié sera nommé Maire de Puiseux par le représentant du peuple délégué dans le département de l'Oise, Nicolas Lanctin et Marius Caron étant désignés pour exercer les fonctions d'officiers municipaux.

Le Sueur, Cordier et Nicolas Douce seront nommés notables en remplacement de Foyez et Delahaye, qui avaient été élus quelques mois plus tôt.

Tous seront mis provisoirement en réquisition pour l'exercice de leurs nouvelles fonctions.

Le 5 Messidor An 3 (23 Juin 1795) Jean Baptiste Clément, ministre du culte catholique, déclare officiellement " sa soumission aux lois de la république, conformément à la Loi du II Prairial An 3 (30 Mai 1795) relative à la célébration des cultes dans les édifices qui y étaient originellement destinés ".

Passé cette date, les archives municipales contiennent de moins en moins d'informations sur les événements qui émaillèrent la vie quotidienne des Puisotins. S'agit-il d'une volonté du Conseil Municipal de laisser le moins de traces écrites possibles, après le passage du Maire en prison ? C'est une pure hypothèse.

On peut en avancer une autre : plus les années passent, plus la France est administrée avec un souci de centralisation. Napoléon Ier ira très loin dans cette voie. Pendant très longtemps, de nombreuses décisions concernant l'administration des communes seront prises au niveau du District ou de la Préfecture. Dans ces conditions, les pouvoirs du conseil municipal étant limités, peut-être ne voyait-il pas l'intérêt de consigner avec force détails le déroulement de ses réunions.

*

*

*

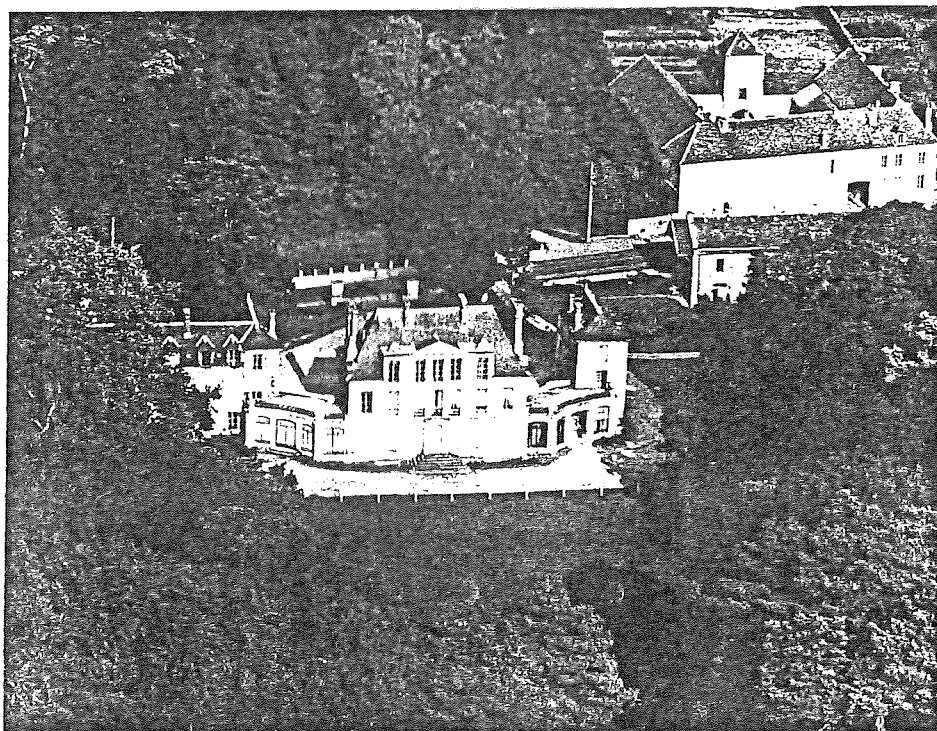
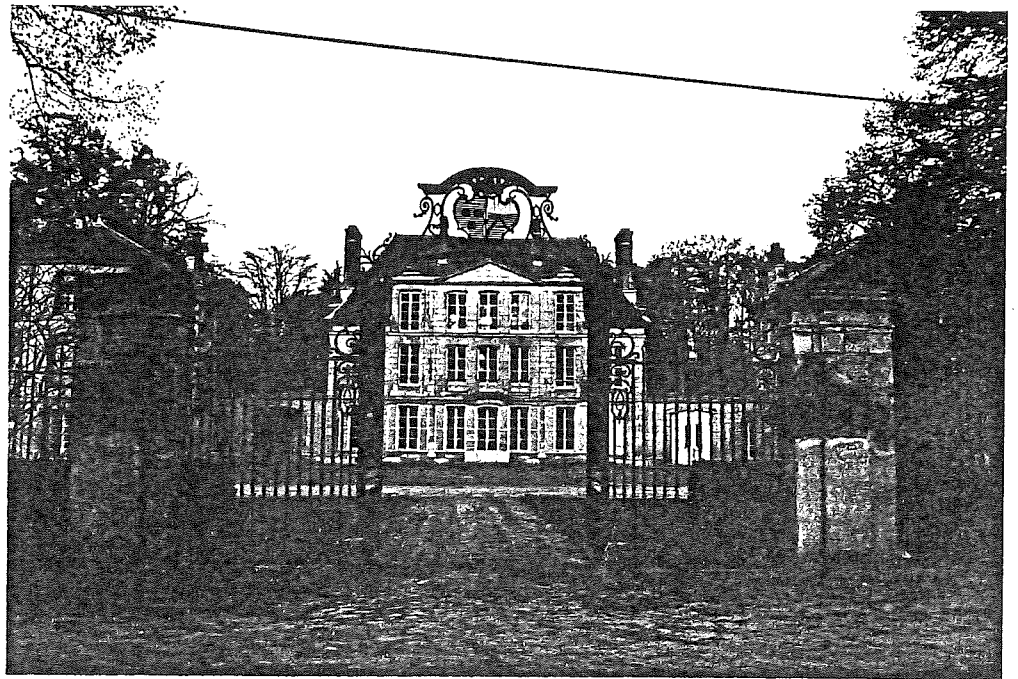


L'église. La partie
la plus ancienne
remonte aux II^e à
ou I2^e siècle.

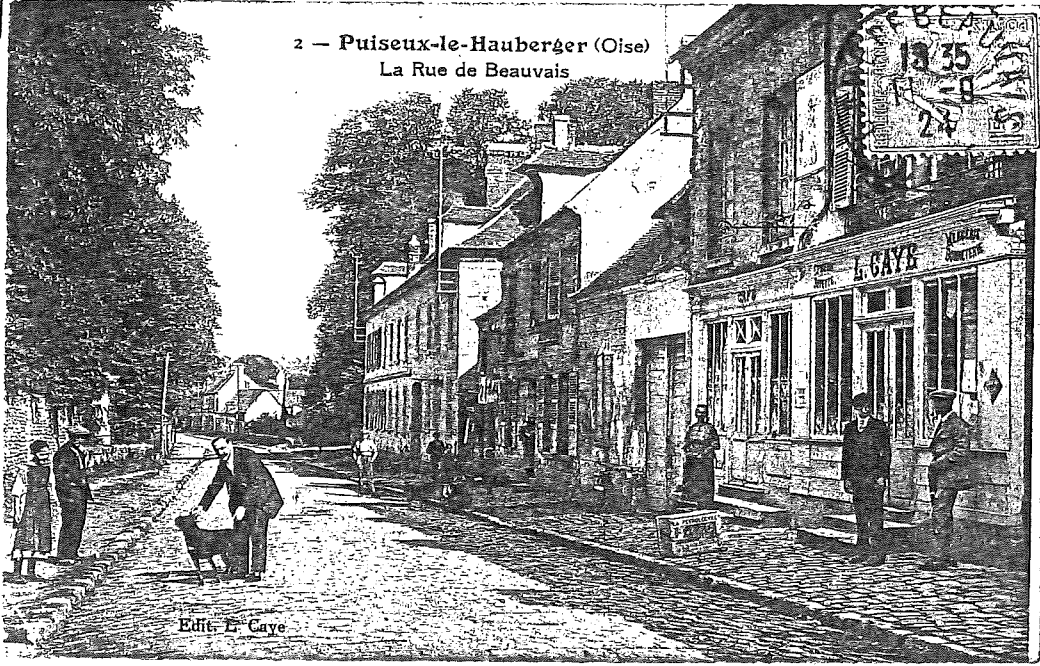


La nef daterait
de 1610.





2 - Puisseux-le-Hauberger (Oise)
La Rue de Beauvais



Editt. L. Gaye

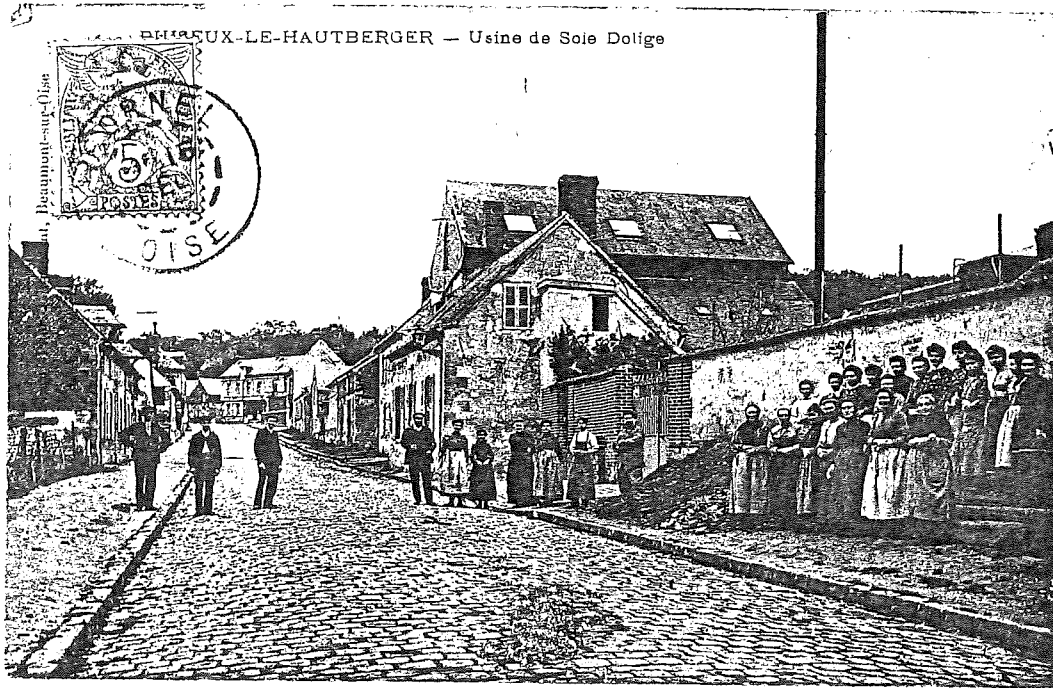
PUISEUX-LE-HAUTBERGER — Entrée par la route de Beauvais



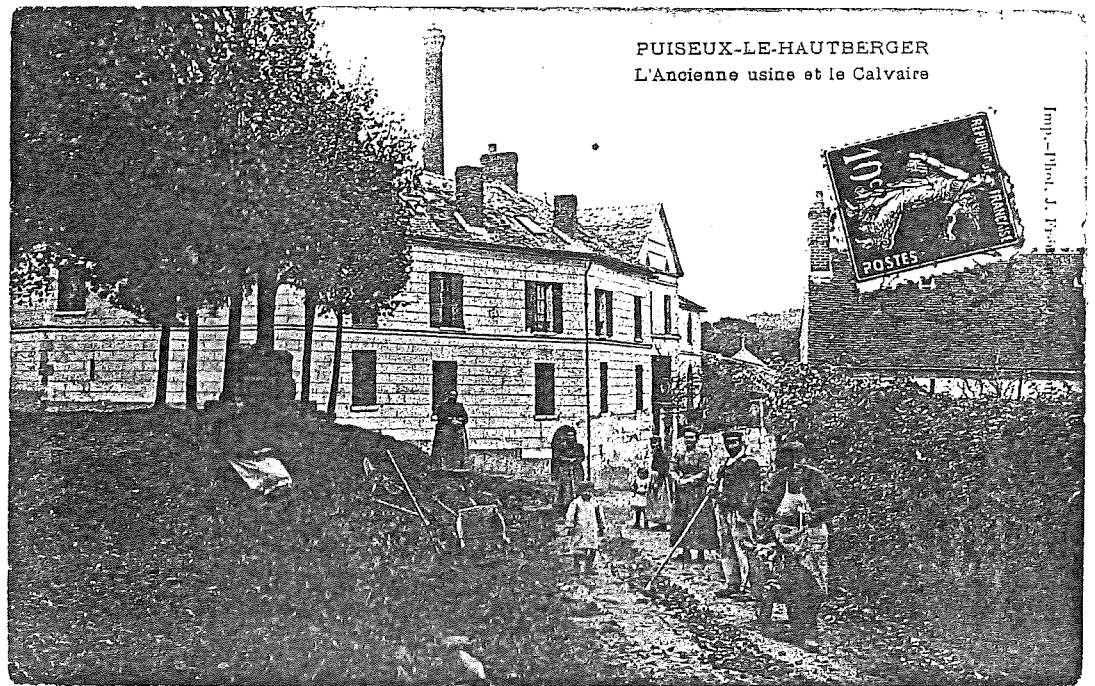
3 - PUISEUX-LE-HAUBERGER (Oise) — Le Bureau de tabac



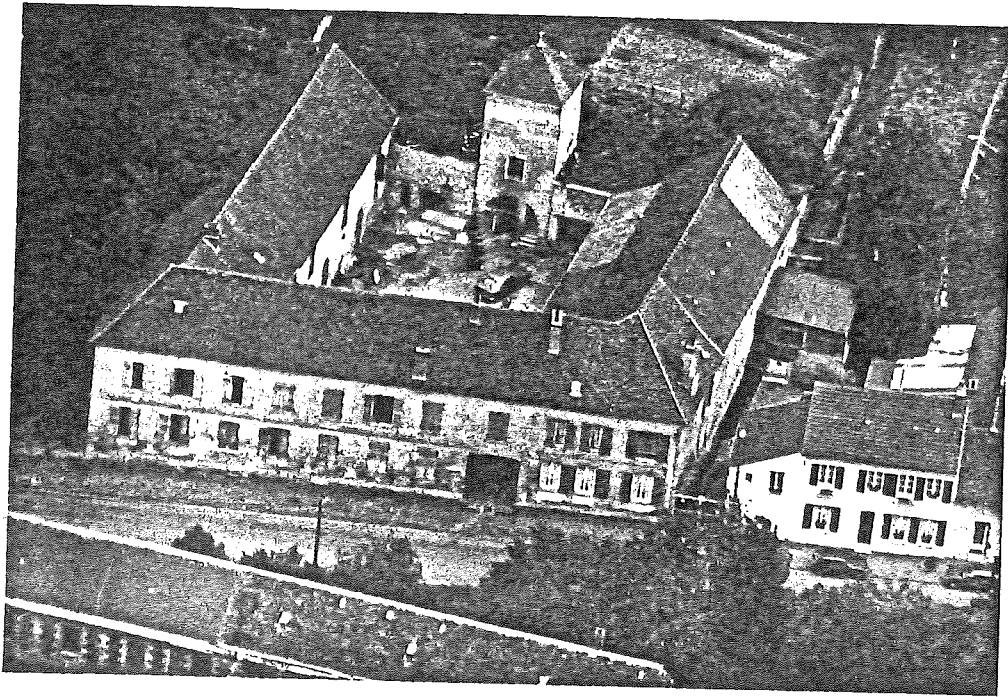
Collection A. RAFFIN, Bonnaï (1917)



Usine de
soie
Dolige.



Usine de
soie
Torne.



L'ancien relais
de postes



PUISEUX-LE-HAUTBERGER — Le Café du Centre



PUISEUX-LE-HAUTBERGER — Carrefour de la Mairie

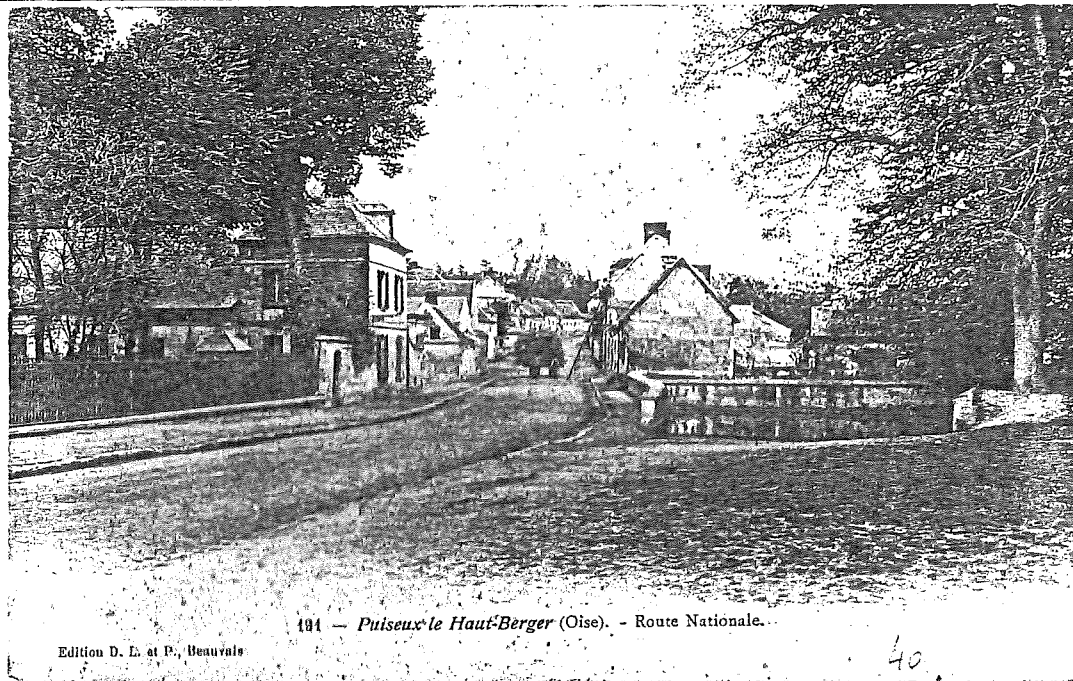
Bons souvenirs
R. Courte



La mare du
Bout Sec.

Environs de Méru : PUISEUX-LE-HAUBERGER. — La mare.

J. BOUARD, imp.-édit., Méru (Oise)



101 — Puisieux-le-Haut-Berger (Oise). — Route Nationale.

Edition D. E. et P., Beauvais

40



Puisseux-le-Haut-Berger — Vue générale

Début de la
route de
Fresnoy

Maugenet, imp.-éditeur à Neuilly-en-Thelle

TROISIEME PARTIE : LA PERIODE POSTERIEURE A LA REVOLUTION

I - 1800-1850 : Un demi-siècle d'efforts continuels pour assurer le développement du village

Le début de l'année 1800 est marqué à Beauvais, par l'arrivée du nouveau Préfet. Il s'appelle Cambry. Il n'est pas originaire de l'Oise. Nul ne le connaît. Très vite, il va se passionner pour le département dont il a la charge. Il le parcourra en tous sens. Il sera présent à chaque manifestation, s'intéressant à tous et à tout. On le surnommait le " Préfet aux champs ". En quelques années, il acquerra une vaste connaissance de l'Oise et de ses habitants, et consignera toutes ses observations par écrit. Son livre est une mine pour les historiens.

1 - Les progrès de l'agriculture à Puiseux

En cette fin du 18^e siècle, les écoles d'agriculture n'existent pas encore. La formation continue non plus. Les méthodes et les techniques se transmettent de père en fils, selon la tradition orale. Cela ne facilite pas le progrès. Viennent s'y ajouter les inévitables conflits de génération, qui bloquent tout changement sur les exploitations. Ceux qui cherchent malgré tout à innover sont souvent en butte aux sarcasmes et au scepticisme de leurs collègues.

Quelques hommes - ils sont rares - restent indifférents à ces critiques, et se passionnent pour l'innovation. C'est grâce à eux que l'ensemble de l'agriculture peut progresser, car ils servent d'exemple, et sont imités quand leur réussite vient attester la justesse de leurs idées.

Carrier, Maître des postes à Puiseux, est l'un de ces hommes. Très ouvert à tout ce qui se passe autour de lui, il observe les expériences nouvelles, les analyse, et les adapte à sa propre situation.

C'est ainsi qu'il suit de très près l'expérience de culture artificielle des prairies, menée dès 1775 par un ecclésiastique nommé Verrières, qui habite le château de Boran. (Il sera bientôt surnommé : " l'abbé de la luzerne "...) Sa tentative ayant bientôt excité l'intérêt, nous rapporte Cambry, les plus gros fermiers multiplièrent les essais, dont le succès entraîna de nombreux imitateurs.

Mais, ajoute le Préfet, " la culture en grand fut pratiquée pour la première fois vers 1790 par Monsieur Carrier Maître des postes à Puiseux. C'est par l'influence de cet habile agronome que la luzerne, d'abord, puis le trèfle et le sainfoin, sont entrés dans le mouvement régulier de l'agriculture."

Mais les talents de notre Maître des Postes ne se limitent pas à la culture. C'est également un très bon éleveur. Voyons ce qu'écrit Cambry sur ce point : " Le citoyen Carrier, à l'aide d'un seul bélier et de quelques brebis espagnoles, s'est fait un troupeau de 250 moutons, qui ne sont qu'à la 4^e génération, et dont les laines sont aussi belles que celles de Rambouillet. Il a cédé quelques brebis pleines à des cultivateurs, qui, charmés par le superbe troupeau qu'ils voient à Puiseux, veulent imiter leur modèle : ils sont convaincus à présent que ces beaux moutons espagnols sont aussi faciles à nourrir que les petits moutons qu'ils entretiennent, qu'ils naissent un mois avant ceux de France, que leurs toisons sont plus chargées, et qu'elles se vendent beaucoup plus cher."

Enfin, nous savons également - toujours par le Préfet Cambry - que Carrier " a placé dans les terrains les plus ingrats de cette commune de huit à neuf cents pieds d'arbres fruitiers, dont plus de la moitié est en plein rapport. Il ne fait planter aucun arbre sans défoncer le terrain de 5 à 6 pieds, et sans remplacer par des engrais une grande partie des terres qu'il vient d'enlever. Depuis 25 ans qu'il cultive plus de 150 arpents de terres à Puiseux, tous les habitants du voisinage ont profité de son exemple et de ses connaissances en agriculture

En conclusion de sa visite à Puiseux, Monsieur le Préfet écrit : " le citoyen Carrier mérite toute espèce d'hommages et d'encouragements de ses compatriotes reconnaissants ".

En 1806, les échantillons de laine de Monsieur Carrier seront présentés à l'Empereur Napoléon 1^{er}, lors de l'exposition universelle.

2 - La miliaire ou le retour du malheur

La miliaire que l'on croyait définitivement vaincue fait à nouveau son apparition dans le canton en 1821. Puiseux n'est pas épargné. Elle se montre en Mai, touchant 39 hommes et 54 femmes, soit au total 93 Puisotins. Six hommes et dix femmes périssent de cette maladie. L'épidémie ne disparaît que le 8 Septembre.

3 - L'industrie de la soie et la fabrication d'éventails : les principales activités industrielles de Puiseux pendant de nombreuses années

En 1799, dans toute l'étendue du Canton de Neuilly en Thelle, plus de 1100 ouvriers sont employés dans le travail de la soie. Ils sont 1200 en 1825, et 1600 en 1835.

A Puiseux, on s'aperçoit très vite qu'il y a là une opportunité à saisir. De nombreux emplois peuvent être créés grâce à cette nouvelle activité. La première manufacture s'installe en 1826, en haut de la côte du "bout sec", sous la direction de Monsieur Torne. Elle emploiera très vite une trentaine de personnes, essentiellement des femmes et des enfants. Quelque temps après, une deuxième usine s'installe le long de la route nationale, à l'emplacement de l'actuelle Samindus.

Le travail consiste à dévider et à tordre des soies écrues déjà filées, et envoyées en mèches ou gros échèveaux. Ils sont ensuite arrangés en cordonnets de diverses sortes, pour l'usage de la broderie et de la passementerie.

L'expérience de Monsieur Torne est suivie avec intérêt dans les villages voisins, car d'habitude ce travail de la soie est plutôt exécuté au domicile des ouvriers, qui se réunissent par 8 ou 10 maximum. A noter qu'au début des années 1900, un atelier de ce type existait à Puiseux. Il était installé dans la maison située aujourd'hui 86 Grand Rue. Il occupait une dizaine d'ouvriers.

Toujours vers 1825 - 1830, on trouve également à Puiseux quelques ateliers dans lesquels on façonne des boutons de soie, à l'imitation de ceux qui étaient confectionnés à l'origine avec le poil de chèvre. On trouve également des fabriques d'éventails.

4 - 1832 : le malheur s'abat à nouveau sur Puiseux

Cette fois-ci, c'est le choléra qui ravage la France. Il apparaît le 18 Avril à Chambly, et s'étend à toutes les communes voisines en moins de 10 jours. A Puiseux, 26 hommes et 23 femmes seront atteints. Un homme en mourra.

5 - L'Ecole : un problème difficile pour le Conseil Municipal

Le 22 Frimaire An 2 (19 Décembre 1793) la Convention déclare l'instruction obligatoire et gratuite pour tous les enfants de 6 à 8 ans. Comme toutes les grandes réformes, elle entre en application immédiatement, mais ne sera vraiment opérationnelle qu'au bout de quelques années. Il faut créer des structures, faire évoluer les esprits et les mentalités, convaincre tout le monde de l'intérêt de cette scolarisation.

L'alphabétisation sera longue. En 1806, à Puiseux, 59 personnes seulement savent lire et écrire, sur un total de 400 habitants. Ils sont 130 en 1831, pour une population de 411 personnes. Les progrès sont lents, mais indéniables. Le nombre d'écoliers va également croissant : ils sont 44 en 1823, 62 en 1831, et 70 en 1839.

L'enseignement comprend la lecture, l'écriture, le calcul, quelques notions d'arpentage et de plainchant. A ces matières, viennent parfois s'ajouter quelques principes de grammaire ou d'orthographe.

Dans le canton de Neuilly en Thelle, les écoles sont en général défectueuses. L'espace, l'éclairage et l'aération laissent à désirer. Quelques unes même sont encore à l'état de chaumière, dont celle de Puiseux.

On imagine les efforts déployés par l'instituteur, pour inculquer un minimum d'instruction à ses jeunes élèves, dans des conditions matérielles aussi désastreuses. Réciproquement, on ne peut s'empêcher d'admirer ces enfants, qui n'ont pu apprendre qu'au prix de très grands efforts personnels. S'ils pouvaient voir ce qu'est devenue aujourd'hui leur école, avec sa toute récente classe maternelle, gaie, moderne, accueillante, ils n'en croiraient sans doute pas leurs yeux.

6 - La première décision en matière d'urbanisme

Le 22 Juillet 1842, le Maire (Pierre Collinet, Maître des Postes) prend un arrêté interdisant aux habitants de construire ou réparer leurs habitations en chaume ou en roseau. Toutes les toitures devront, à l'avenir, être réalisées en tuiles ou en ardoise.

La raison de cette décision est simple : il y a encore trop d'incendies à Puiseux. Il faut mettre un terme à ce fléau ravageur.

7 - Le passage du Roi : une lourde contrainte pour les Puisotins

Depuis 1755, le relais de postes procure une activité économique et une animation dans le village. La plupart des Maîtres de postes occupent, à un moment où à un autre la charge de Maire de Puiseux. Le bilan est donc largement positif.

Malheureusement, ce relais crée également quelques contraintes : lorsque le Roi se rend dans le Nord, il faut garantir sa sécurité. Or, le Roi emprunte chaque année la route N° 1.

Quelles sont les obligations de la Commune ? Le procès verbal d'une réunion tenue en 1846 nous en donne le détail. Ce jour là, Monsieur le Maire expose au conseil des hauts cotisés (seule instance habilitée à voter des contributions exceptionnelles) que " chaque année, pendant le passage du Roi, il y a de grandes difficultés pour le logement des 24 militaires qui ne peut s'effectuer sans exciter les murmures d'un certain nombre d'habitants qui se croient dispensés de ce logement, à cause de leur position de fortune.

Considérant que ce passage a lieu ordinairement à l'époque de la moisson, et que tous ceux qui ont dans leur maison un ou plusieurs soldats ne peuvent se livrer librement à leurs travaux.

Considérant que plusieurs individus, vu leur nombreuse famille et l'exiguité de leur habitation sont obligés de mettre à l'auberge le soldat qu'ils doivent loger, et qu'alors c'est pour eux une dépense d'au moins 10 F.

Considérant que c'est une chose très désagréable pour les militaires d'être obligés de changer de logement plusieurs fois la semaine, pendant l'espace d'un mois ou six semaines qu'ils restent dans la commune,

Propose au conseil de voter une somme qui servirait à payer les aubergistes qui logeraient les militaires pendant leur séjour dans la commune ".

Le conseil des hauts cotisés donne son accord à cette proposition de bon sens.

8 - 1847 : Le Conseil Municipal procure du travail aux indigents

Le 10 Janvier 1847, les conseillers municipaux reçoivent une convocation du Maire, pour une réunion qui doit se tenir le 15. L'ordre du jour est le suivant: " occupation des ouvriers indigents ". A cette époque, la France compte de nombreux chomeurs. L'assurance chômage n'existe pas, et certaines familles se trouvent dans une profonde misère.

Pour tenter de remédier à cette situation, le Roi Louis Philippe a mis à la disposition du Ministre de l'Intérieur un crédit de 4 millions de francs. Les Préfets sont chargés de répartir cette subvention.

C'est pourquoi le Préfet de l'Oise vient d'écrire au Maire de Puiseux - comme à tous ceux du département - pour lui demander de fournir du travail aux ouvriers indigents, précisant qu'ils seraient payés grace à ce crédit de 4 millions de francs.

Après réflexion, le conseil municipal de Puiseux, choisit de faire exécuter des travaux dans la côte de la garenne, sur le chemin de Puiseux à Neuilly en Thelle, commencé depuis 3 ans. Ceux-ci seront réalisés " par les ouvriers indigents valides, pour satisfaire aux besoins de leurs familles ".

9 - 11 Mars 1848 : Puiseux adhère à la République

Le 25 Février 1848, après l'abdication de Louis Philippe, la République succède à la Monarchie. Le gouvernement provisoire prend aussitôt des mesures d'urgence. Parmi celles-ci, il demande aux municipalités de manifester leur adhésion à la République.

Le Conseil Municipal de Puiseux se prononcera pour cette adhésion, le 11 Mars. Le procès verbal de la réunion relate l'évènement dans les termes suivants : " Le Maire donne au Conseil connaissance du gouvernement provisoire de la République, composé d'hommes éminents par le talent et le caractère. Il lui expose que ces hommes sont pour soutenir la liberté, l'égalité et la fraternité, si glorieusement reconquises par le peuple ".

Le Conseil donne ensuite son adhésion à la République.

II - 1850-1920 : L'écho des événements nationaux

1 - 1852 : le serment de fidélité au Prince Président

Le 10 Décembre 1848, Louis Napoléon Bonaparte est élu Président de la République. Ses pouvoirs sont limités, et la constitution prévoit qu'il n'est pas rééligible. Cette situation ne lui convient pas, et le 2 Décembre 1851, il provoque un coup d'état, qui lui permettra de se perpétuer au pouvoir. Il fait ensuite légitimer ce coup de force par référendum. Il promulgue enfin une nouvelle constitution.

Comme on n'est jamais trop prudent, Louis Napoléon juge utile de s'assurer de la fidélité des conseils municipaux, en leur faisant prêter serment.

A Puiseux, le 8 Mai 1852, chaque conseiller municipal prêtera donc le serment suivant : " Je jure obéissance à la constitution, et fidélité au Président ".

2 - 1853 : le serment de fidélité à l'Empereur

Le 7 Novembre 1852, le Sénat rétablit l'empire, cette modification étant approuvée quelques mois plus tard par un nouveau plébiscite des français.

Napoléon III, qui était décidément un homme prudent exige un nouveau serment des fonctionnaires publics. C'est ainsi que le 5 Mars 1853, chaque conseiller municipal de Puiseux jurera " obéissance à la constitution et fidélité à l'empereur ".

3 - Emotion après l'attentat manqué contre l'Empereur

En 1867, le Tzar Alexandre II se rend en France, à l'occasion de ce que nous appellerions aujourd'hui un voyage officiel. Il est reçu avec tous les honneurs. Mais au cours d'une promenade en carrosse, les deux empereurs font l'objet d'un attentat. Ils en réchappent miraculeusement.

Le Conseil Municipal de Puiseux adresse alors à l'empereur des français la lettre suivante : " Sire, à la nouvelle de l'odieux attentat auquel vous venez d'échapper si miraculeusement, tout le monde a frémi d'horreur en pensant au malheur qui pouvait si profondément affliger la France. Le Conseil Municipal de Puiseux le Hauberger s'est empressé de se faire le fidèle interprète de toute la commune en adressant à votre Majesté et à sa Majesté le Tzar Alexandre II toutes ses félicitations.

Il est heureux, dans cette circonstance, de renouveler à votre majesté impériale ses sentiments respectueux de fidélité et attachement et de s'écrier avec toute la France : vivent les deux empereurs et leurs familles impériales ".

4 - Pierre Cahite : mort au champ d'honneur

En Juillet 1870, après divers incidents diplomatiques, la France entre en guerre contre la Prusse. Rapidement, l'armée française, moins forte et moins bien préparée connaît ses premières défaites. Après un sévère accrochage à Reichshoffen, c'est le désastre dans la place de Sedan (2 Septembre 1870). Notre pays est envahi. Les soldats prussiens assiègent Paris, et descendent jusqu'à Orléans.

L'Oise n'est évidemment pas épargnée. C'est ainsi que le cantonnier de Puiseux, Pierre Cahite, mobilisé dès le début des hostilités, tombe sous les balles ennemies à Crouy en Thelle, le 24 Septembre 1870. Il faisait partie de l'expédition de la garde nationale de la commune, conduite par le capitaine Collinet.

Le 11 Septembre 1871, la commission départementale chargée de répartir les 45.000 francs attribués au département de l'Oise, dans les souscriptions américaines faites en faveur des victimes de la guerre, remettra à Madame Cahite une somme de 600 francs.

Le 10 Février 1888, le Conseil Municipal décidera de prendre en charge les frais du transfert des corps du curé Midenet et de Pierre Cahite dans le nouveau cimetière. Il décidera également d'élever un monument sur la tombe de ce dernier.

Le 12 Octobre 1890, la commune fera élever à ses frais un monument commémoratif dans le nouveau cimetière, " en l'honneur de Cahite."

Cet édifice n'existe plus aujourd'hui, mais le nom de Pierre Cahite est gravé à côté de celui des victimes des guerres de 1914-1918 et 1939-1945, sur le monument aux morts.

5 - L'instituteur : un homme ayant un sens aigu du devoir

Au fil des ans, la scolarisation des enfants progresse. Toutefois, de nombreux Puisotins adultes ont encore une instruction sommaire. Il faut mettre un terme à cette situation. L'instituteur - dont malheureusement nous ne connaissons pas le nom - invente la formation continue, en mettant sur pied un cours du soir gratuit, réservé aux adultes. Il fallait beaucoup de courage, et une grande abnégation. Notre instituteur possédait ces qualités, qu'il conjugua avec une grande modestie.

L'expérience se prolonge plusieurs années, et donne des résultats encourageants. L'opiniâtreté finit toujours par porter ses fruits.

C'est pourquoi le 11 Novembre 1871, le conseil municipal " considérant que plusieurs jeunes gens de la commune savent à peine lire et écrire, et que la plupart des autres ont besoin d'entretenir ou de perfectionner leur instruction, est d'avis que le cours d'adultes, gratuit et libre, tenu par l'instituteur depuis plusieurs années soit déclaré d'utilité communale, et qu'une somme de 50 francs, accordée au directeur de ce cours, pour l'année 1871 - 72, soit prélevée sur les dépenses imprévues du budget de 1871 ".

6 - L'arrivée de Marianne à la Mairie

Le 24 Février 1878, Messieurs Petit, Vaast, Hermal, Hermenguy et Béraud, Conseillers Municipaux, ont fait don à la Mairie " d'un magnifique buste représentant le gouvernement actuel ". Ce buste existe toujours. Il est scellé sur un des murs de la salle de la Mairie. Il est le témoin silencieux de toutes les réunions du Conseil Municipal.

7 - Juillet 1880 : la première fête du 14 Juillet

Le 14 Juillet 1790, d'importantes festivités avaient été organisées à Paris, pour célébrer la Fédération. Il était prévu de recommencer chaque année. Les évènements ne l'ont pas permis, et pendant très longtemps, le 14 Juillet est resté un jour ordinaire.

C'est la 3^e République, née du désastre de Sedan et de l'abdication de Napoléon III qui décida d'en faire un anniversaire national.

Il ne faut donc pas s'étonner que le 9 Juillet 1880, le Préfet de l'Oise ait écrit au Conseil Municipal de Puiseux, pour réclamer l'organisation de festivités. A l'époque, le Préfet avait le pouvoir d'imposer ses décisions au Conseil Municipal, car la France était un pays très centralisé.

Après délibération, le Conseil Municipal décidera donc ce qui suit : " En conséquence, le Conseil Municipal, désirant célébrer cette fête avec un éclat qui réponde aux vœux du Parlement et du Pays, vote une somme de 70 F à prendre sur les dépenses imprévues de 1880, lesquels 70 F joint aux 80 F déjà votés pour les fêtes publiques font une somme de 150 F destinée à célébrer la fête nationale.

... Dès le matin du 14 Juillet, les édifices publics et communaux seront pavoisés et ornés du drapeau national. La compagnie des sapeurs pompiers, en grande tenue, sera présente à la fête pour en rehausser l'éclat. La compagnie parcourra gaiement les rues de la commune, tambour et clairon en tête, accompagnée de tous les membres du conseil.

A 4 heures de l'après midi, un modeste banquet sera offert sur la place publique aux habitants de la commune. Le vin y sera distribué à discrétion, ainsi que des gâteaux. De nombreux toasts seront portés par les assistants au gouvernement de la République, et aux représentants de la nation "

L'année suivante (1881) le Conseil Municipal décidera de compléter ces festivités en distribuant des secours aux indigents, en organisant un bal gratuit sur la place de la commune, et en " éclairant brillamment les édifices publics.

8 - L'instruction : toujours une priorité

Le 19 Mai 1882, à l'instigation de l'instituteur, le Conseil Municipal décide " la création de la caisse des écoles, avec un crédit de 250 F, pour fournir des livres et des papiers aux élèves indigents, distribuer des vêtements et des chaussures aux plus nécessiteux, et aussi récompenser les élèves les plus appliqués sous forme de livrets de caisse d'épargne ".

On retrouve à travers cette décision le souci du conseil municipal d'accompagner les efforts de l'instituteur pour faciliter l'instruction du plus grand nombre d'élèves, malgré les très grandes difficultés matérielles rencontrées par certaines familles.

9 - Le Président Sadi Carnot échappe de peu à un attentat. Le Conseil Municipal de Puiseux s'en émeut

Sadi Carnot est élu Président de la République française en 1887. Sept ans plus tard, il mourra assassiné. Entre temps, il fera l'objet d'un attentat manqué.

En apprenant cette tentative, le Conseil Municipal lui adressera la lettre suivante : " Monsieur le Président, le Conseil Municipal de la commune de Puiseux le Hauberger, vivement ému de la nouvelle de l'odieux attentat dont votre Haute Personnalité a été l'objet, est heureux de vous exprimer à l'unanimité ses sentiments de sincère satisfaction pour la non réussite des intentions criminelles manifestées à votre égard ".

10 - L'école des religieuses : une question sensible pour le Conseil Municipal, au début du siècle

En 1901, Le Président Waldeck Rousseau vient de faire voter la célèbre Loi des Associations.(1) L'école congréganiste de Puiseux est visée par ce texte, et se voit refuser le droit de continuer à enseigner. Toutefois, le 31 Juillet 1902, le Ministre de l'intérieur se déclare prêt à accorder des dérogations. Or, si l'école publique de Puiseux réalise de gros efforts pour l'instruction des élèves, et si certains de ses instituteurs sont des hommes remarquables, l'école des religieuses est exactement dans la même ligne, et rend de grands services. Alors que faire ? L'autoriser ? La supprimer ?

Après mûre réflexion, le Conseil municipal se prononcera pour son maintien. le 22 Juin 1902, dans les termes suivants :

" Considérant la déclaration de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 31 Juillet 1902,

Attendu que la Commune de Puiseux le Hauberges se trouve privée d'une école communale de filles,

Attendu que les religieuses de Sainte Marie de Broons ont comblé cette lacune en donnant une instruction entièrement gratuite aux jeunes filles de la commune, avec un zèle et une compétence attestés par les certificats d'étude obtenus par leurs élèves, et que, par suite, cette école entre dans la catégorie visée par la déclaration ministérielle visée plus haut.

Attendu qu'en outre, les mêmes religieuses rendent de grands services à la commune en gardant les enfants en bas âge, ce qui permet à leurs mères de travailler en fabrique, et aussi soignent les malades et les vieillards infirmes avec un dévouement admirable,

Attendu que le retour à l'école communale mixte des jeunes filles occasionnerait un surcroît de dépenses à la commune,

Attendu enfin que les susdites religieuses, en obtempérant à l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Oise leur enjoignant de rejoindre leur maison mère ont donné une preuve de leur soumission à l'autorité,

Le Conseil Municipal de Puiseux le Hauberges,

Emet le vœu que les religieuses de Sainte Marie de Broons soient autorisées à revenir dans la commune en temps voulu, pour que leur école puisse être ouverte à la rentrée des classes, le 1er Octobre 1902.

Ont voté pour : Messieurs Denise, Lesueur, de Mareüil, Doligé, Collinet,

Ont voté contre : Messieurs Mache et Dubus.

(1) La Loi des Associations accordait à tous les citoyens le droit de s'associer librement, sauf aux religieux. Toute congrégation devait désormais être autorisée. Le Président Combes (successeur de Waldeck Rousseau) appliqua cette Loi avec une netteté brutale. Sur les 54 congrégations d'hommes et 81 congrégations de femmes qui sollicitèrent l'autorisation , 5 demandes seulement furent retenues pour examen. Le gouvernement fit expulser les religieux par la force, et livra leurs biens à une liquidation. En 1905, ce fut la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Tous les biens de l'Eglise furent dévolus à l'Etat, aux Départements et aux Communes.

Cette école des religieuses était installée dans la maison située aujourd'hui 27 Grand Rue.

11 - La grande guerre : Puiseux paiera un lourd tribut à la Patrie

Le 1er Août 1914, le gouvernement français déclare la mobilisation générale. Quelques semaines plus tard, c'est le départ au front. Les Puisotins feront leur devoir, et partiront " la fleur au fusil ". Comme tous les français, ils auront la certitude d'être rentrés quelques semaines plus tard. Hélas, les événements en décideront autrement.

Dans l'immédiat, le départ de tous ces hommes plonge le village dans des difficultés extrêmes. Puiseux n'est pas riche. Les habitants travaillent durement depuis plusieurs centaines d'années pour assurer leur subsistance. L'arrivée récente de quelques manufactures, et l'élévation du niveau d'instruction laissaient augurer un avenir meilleur. La mobilisation sous les drapeaux de tous les hommes valides, et notamment les jeunes, porte un sérieux coup d'arrêt à cette perspective.

Le Conseil Municipal - conscient de cette grave situation - prend alors la décision d'aider les familles qui sont dans le besoin. Celle-ci est consignée sur le registre des délibérations du Conseil Municipal, dans les termes suivants : " Monsieur Forestier, Maire, expose la situation difficile faite à de nombreuses familles, par la suite de leur départ sous les drapeaux. Le Conseil est unanime à accorder sans distinction le pain nécessaire à tous les membres des familles atteintes par ladite mobilisation générale.

De plus, Madame la Comtesse de Maistre s'offre à faire pour toutes les personnes de la commune qui voudront l'accepter une soupe populaire. L'organisation de cette oeuvre est confiée à Madame la Comtesse de Maistre ".

Cette guerre sera une hécatombe. Un an après la signature de l'armistice, exactement le 2 Novembre 1919, la première cérémonie commémorative aura lieu au cimetière, en souvenir des Puisotins morts au Champ d'Honneur, pour défendre l'indépendance et la liberté de la France. La manifestation sera poignante. Ce jour là, un diplôme de la société des grandes associations françaises sera remise aux familles des disparus.

12 - Le redémarrage des activités

Vient ensuite le temps de la reconstruction. Pendant quatre ans, beaucoup de champs n'ont pas été cultivés, faute de bras. Il faut défricher, labourer, semer. Il faut aussi remettre en état le matériel. Avec beaucoup de courage, tous ceux qui peuvent travailler, jeunes ou vieux, s'attellent à cette tâche.

Entre temps, la manufacture de soies de Monsieur Torne a fermé ses portes. Celle de Monsieur Doligé poursuit tant bien que mal ses activités.

Certains puisotins se lancent dans la fabrication de boutons de nacre, pour le compte d'entreprises de Méru. Ils ont le statut d'ouvriers à domicile.

Le travail consiste à découper les boutons dans de la nacre brute que l'on est allé chercher à Méru, et à percer deux ou quatre trous. Il faut ensuite les rapporter à Méru, pour le polissage. Un dernier voyage est nécessaire pour les ramener à Puiseux, afin de les encarter sur des cartons spécialement découpés à cet effet.

Tous ces efforts finiront par porter leurs fruits, et Puiseux retrouvera une relative prospérité. Les commerces rouvriront leurs portes. L'activité économique redémarrera, grâce aux efforts de tous.

*

*

*

CONCLUSION

L'histoire de Puiseux ne s'arrête pas en 1920. Les plus anciens se souviennent avec nostalgie de l'époque qui a suivi, où chaque journée était encore ponctuée par l'Angélus, où les pavés résonnaient sous les sabots des chevaux, et où le son de l'enclume chez le maréchal ferrand faisait partie des bruits familiers. La vie était difficile, mais l'environnement était rassurant. Et puis lentement, le monde moderne s'est introduit à Puiseux. Les premières voitures ont fait leur apparition.

Les manufactures de soies ont fermé. Les fabrications de boutons de nacre ont disparu, et on a oublié jusqu'à l'existence des ateliers d'éventails. En revanche, une usine de matières plastiques s'est créée. De leur côté, les exploitations agricoles se sont regroupées, et se sont modernisées, car les techniques n'ont pas cessé d'évoluer depuis l'époque de Monsieur Carrier.

Mais cette période est trop proche pour trouver sa place ici. Elle sera décrite plus tard, par un autre puisotin, curieux, comme je l'ai été, de se pencher sur le passé de son village, pour mieux le connaître et mieux l'apprécier.

Je choisis donc de clore ici cette histoire de Puiseux. Mais je ne veux pas terminer sans adresser mes vifs remerciements à tous ceux qui m'ont apporté leur compétence et leur savoir faire, notamment à la bibliothèque municipale de Beauvais, et aux archives départementales de Beauvais et Senlis. Leur aide m'a été infiniment précieuse.